
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 17 novembre 2011

CG 11/5^{ème}/VI-02

L'an deux mil onze, le 17 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;

Absents excusés ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Cambon, Marty Michel et Moignard.

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE
TARN-ET-GARONNE**

Conformément aux décisions de l'Assemblée Départementale et dans la continuité du Schéma Départemental des Télécommunications, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne, via son Agence de Développement Economique, copilote, avec le Syndicat d'Energie du Tarn-et-Garonne, l'étude du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (S.D.A.N.).

Cette étude s'inscrit dans la continuité de la politique départementale en faveur des infrastructures numériques. Elle fait suite à de nombreuses actions que je tenais à vous rappeler aujourd'hui :

- 2001 - Adhésion à la SAEM E-TERA.
- 2004 - Mise en place du Schéma Départemental des Télécommunications avec l'objectif de répondre aux besoins :
 - . des particuliers (développement du Haut Débit, signature d'une charte « département innovant »),
 - . des professionnels (déploiement d'un réseau structurant de fibre optique).

- 2006 - Lancement de l'Appel à Projets Midi-Pyrénées Numérique en partenariat avec la Région (objectif : résoudre le problème des zones blanches de l'ADSL qui touche les particuliers).
- 2008 - Mise en place du réseau départemental de fibre optique qui dessert : Montauban (Hôtel de Département, Novalia82, etc.), Castelsarrasin (Z.A.), Moissac (Z.A.), Valence d'Agen (Z.A.), et Grand Sud Logistique.
- 2010 - Financement de 2 projets de boucles locales d'agglomération (CC des Deux Rives et de Castelsarrasin-Moissac).
- 2011 - Lancement de l'étude d'élaboration de ce S.D.A.N. avec l'objectif de l'achever pour la fin du premier trimestre 2012.

Le S.D.A.N. a pour vocation de fixer des objectifs en termes de couverture, de débits à atteindre, et de calendrier afin de permettre à chaque Tarn-et-Garonnais de bénéficier d'un accès internet à très haut débit.

Je vous rappelle que les objectifs de l'Etat en matière de déploiement du Très Haut Débit sont de raccorder 70% des foyers français d'ici à 2020 et 100% en 2025.

I - État d'avancement de l'étude :

Suite à la première réunion du comité de pilotage du S.D.A.N. qui a eu lieu le 9 Mai dernier, le cabinet CERIS (mandaté pour réaliser l'étude suite à une consultation publique) a engagé un état des lieux des infrastructures existantes, publiques et privées, ainsi qu'une concertation des attentes locales.

L'ensemble des communautés de communes a été associé sous la forme de réunion de concertation ou d'entretiens directs. Au total, ce sont 43 interviews qui ont été réalisées par le cabinet CERIS.

Les opérateurs de télécommunications ont, eux aussi, été rencontrés afin de faire le point sur leurs projets dans le département.

Au terme de ces rencontres, le cabinet CERIS a pu (lors d'une réunion le 3 Novembre 2011) présenter au Comité de Pilotage les résultats de ces premiers travaux. Il apparaît que :

- la grande majorité des Communautés de Communes sont intéressées par un partenariat avec le Conseil Général sur ce dossier.
- Seul l'opérateur historique (France Télécom) a fait part de son intention d'équiper en fibre optique l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban (7 communes) d'ici 2020.

II - Diagnostic du territoire :

S'agissant du diagnostic territorial, il apparaît que 2% des lignes téléphoniques sont inéligibles à l'A.D.S.L. Ce chiffre est en légère baisse du fait des efforts réalisés par l'opérateur historique pour éliminer les "multiplexeurs" de son réseau téléphonique en cuivre.

Il faut noter que les populations qui ne peuvent pas bénéficier de l'ADSL sur le réseau téléphonique cuivre, ont accès à des réseaux haut débit radio (Wifi-Wimax) mis en place dans le cadre de l'appel à projet "Midi-Pyrénées Numérique" que nous avons lancé en 2006 avec la Région. Elles ont aussi la possibilité de souscrire à un abonnement internet haut débit par satellite.

S'agissant du débit internet, le diagnostic réalisé par CERIS montre que le réseau téléphonique en fil de cuivre offre la qualité de service suivante aux populations Tarn-et-Garonnaise :

Débit Internet	Pourcentage de lignes	Niveau de service
Inéligible	2%	Desservies via des technologies Radio (Appel à Projet Midi-Pyrénées Numérique) ou par satellite
512 Kbits / secondes	6%	ADSL Minimum
Entre 512 Kbits/s et 2 Mbits par secondes	21%	ADSL classique (pas d'offre TV)
Entre 2 Mbits/s et 8 Mbits/s	41%	ADSL "Triple Play" possible
Supérieur à 8 Mbits/seconde	30%	ADSL "Triple Play" Confortable

Triple Play = offre groupée Internet + TV + Téléphone pour environ 30€ par mois

Ce tableau montre qu'aujourd'hui la question n'est donc plus d'avoir accès à l'internet haut débit (qui correspond à un débit de 512Kbits/seconde et auquel chaque Tarn-et-Garonnais peut accéder) mais bien d'accroître le débit disponible pour les populations du département.

Le changement des usages des particuliers (qui ont besoin de débits importants) et la saturation des infrastructures de réseaux existantes (fil de cuivre) nécessitent d'agir sur le long terme pour répondre aux attentes des Tarn-et-Garonnais.

III - Prochaines étapes :

Après cette première phase de concertation et de diagnostic territorial, le cabinet d'études doit analyser les différents scénarios possibles pour assurer une augmentation des débits disponibles dans le département.

Cette étape doit prendre en compte les différents types de publics (professionnels et particuliers) et leurs besoins ainsi que les infrastructures et technologies disponibles pour y répondre.

Conformément à notre décision prise lors de la DM1 de 2011, le rôle du Conseil Général consistera à assurer le portage du SDAN. Il s'agira plus spécifiquement de coordonner les initiatives publiques et privées en recueillant et diffusant auprès de tout les acteurs l'ensemble des informations relatives aux opportunités de mutualisation des travaux susceptibles de permettre le déploiement de réseau à haut débit. Il s'agira aussi de veiller à la cohérence des actions et projets engagés par les collectivités locales de proximité en matière de haut débit.

Je vous précise qu'à l'échelle régionale le Conseil Général de Tarn-et-Garonne siège à la Commission Consultative d'Aménagement Numérique de Midi-Pyrénées dont la première réunion s'est tenue le 18 octobre dernier. Cette commission, pilotée par l'Etat et la Région, permet de faire des points réguliers sur les dispositifs de financement de l'aménagement numérique qui évoluent.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir prendre acte de l'avancée et des perspectives liées aux Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du département.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'avancée et des perspectives liées au Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du département :
 - . analyse par le cabinet d'études des différents scénarios possibles pour assurer une augmentation des débits disponibles dans le département,
 - . prise en compte des différents types de publics et leurs besoins ainsi que des infrastructures et technologies disponibles pour y répondre ;
- Précise que conformément à la délibération du 27 juin 2011, le Conseil Général devra assurer le partage du SDAN ;
- Précise également que le Conseil Général de Tarn-et-Garonne siège à la Commission Consultative d'Aménagement Numérique de Midi-Pyrénées.

Acte donné.

Le Président,